

**R É S O L U T I O N**  
**2021-058**

**ISOLATION CABANON - CENTRE COMMUNAUTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 11 juin 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Sainte-Clotilde et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le cabanon, abritant un puits au Centre communautaire, doit être isolé;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**D'OCTROYER** le contrat d'isolation, du cabanon qui abrite un puits au Centre communautaire, à Isolation JCD Inc. pour une somme de 3 449,25 \$, taxes incluses.

**D'AFFECTER** la dépense au poste budgétaire 23-082-00-725.

**D'EFFECTUER** un virement budgétaire d'une somme de 3 150 \$ du poste budgétaire 02-701-50-522 au poste budgétaire 23-082-00-725.

---

Céline Lahaie  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de  
ce document constitue l'original de la  
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président